



Règlement KantaTrail 2025



Article 1

La date de la 4e édition du "KantaTrail", organisé par l'APE de l'École d'Esquiûle, est fixée au samedi 17 mai 2025 à partir de :

- 8h45 : départ de l'Eskiul'hard (trail 26km/1200m D+)
- 9h45 : départ de l'Eskiul'alez (trail 13km/600D+)
- 10h00 : départ des randonnées (non chronométrées)
- 9h00 : courses pour les enfants (non chronométrées)

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, âge minimum requis 16 ans pour l'Eskiul'alez et 18 ans pour l'Eskiul'hard.

Article 2

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés F.F.A., licenciés athlé loisir FFA, licenciés d'autres fédérations sportives mentionnant l'autorisation de course à pied en compétition et aux non-licenciés, majeurs et mineurs.

Pour les non-licenciés, le certificat médical rédigé par un médecin n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un certificat qui se nomme le Parcours Prévention Santé (PPS). L'attestation du PPS se fait en ligne sur le site : <https://pps.athle.fr/> . Il sera nécessaire pour s'inscrire en ligne aux différentes courses.

La randonnée n'est pas chronométrée.

Les courses enfants ne sont pas chronométrées.

Les randonneurs ne sont pas tenus de présenter un certificat médical.

Article 3

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides devront être laissés dans les poubelles sur les zones de ravitaillement. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours maximum après la course.

Article 4

Le droit d'inscription est fixé à 20€ pour l'Eskiul'hard, 22€ à partir du 17 mars 2025 et 25€ le jour même.

Le droit d'inscription est fixé à 10€ pour l'Eskiul'alez, 12€ à partir du 17 mars 2025 et 15€ le jour même.

Le droit d'inscription aux randonnées est fixé à 8 euros et 10€ le jour même. Pas de certificat médical nécessaire pour la randonnée.

Les courses enfants sont gratuites, les inscriptions se feront le jour de la course.

Les inscriptions sont à faire en ligne sur le site de Pyrénées Chrono qui s'occupe également du chronométrage :

<http://www.pyreneeschrono.fr/>

Un repas sera proposé sur réservation au tarif de 15 € pour les adultes 10€ pour les enfants.

Nombre de participants aux courses limité comme suit, 250 pour l'Eskiul'alez, 350 pour l'Eskiul'hard, 200 pour la randonnée.

Inscription par internet jusqu'au 16 mai 2025, 20h. Possibilité de s'inscrire le jour de la course, dans la limite des places disponibles, à partir de 7h30 au fronton du village d'Esquiüle.

L'intégralité des bénéfices de la manifestation sera reversée à l'Association des Parents d'Elèves de l'école d'Esquiüle.

Article 5

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course à partir de 7h30 à l'école d'Esquiüle (150m du départ) et jusqu'à 15 minutes avant le départ de votre course.

Article 6

Seront récompensés :

- les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de l'Eskiul'hard et de l'Eskiul'alez

Pour tous les participants aux trails, rando et courses enfants, un lot sera offert dans la limite des stocks disponibles.

Article 7

L'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications sur le présent règlement qu'il jugera nécessaires. Les participants s'engagent à respecter les normes sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Article 8

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Article 9

Par sa participation au KantaTrail, chaque participant autorise expressément l'APE d'Esquiule (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du KantaTrail en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 10

Les participants aux épreuves s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 11

Le KantaTrail est couru en semi autosuffisance. Cela signifie que le participant doit être autonome entre les postes de ravitaillement au niveau vestimentaire, des communications, de la nourriture et des boissons.

Les participants devront se munir obligatoirement de :

- une tenue adaptée aux conditions climatiques.
- un gobelet personnel obligatoire (**pas de gobelets aux ravitaillements**)
- le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans sa totalité et en permanence.

Il est fortement conseillé au participants de se munir de :

- une réserve alimentaire et d'hydratation
- un téléphone portable (raison de sécurité, mettre dans son répertoire le n° du KantaTrail, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées)

Les bâtons sont autorisés.

Article 12

Toute demande de remboursement (hors frais de plateforme) devra parvenir au KantaTrail au plus tard dans les 15 jours précédant la manifestation, soit au plus tard le 02 mai 2025 par e-mail ou par écrit.

Au-delà de cette date aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en raison d'un événement imprévu et indépendant de sa volonté, résultant d'un cas de force majeure (intempéries, décision préfectorale, ...).

Dans ce cas, l'organisation du KantaTrail s'efforcera de prévenir les coureurs le plus tôt possible et de mettre en place les solutions les plus adaptées à la situation. Selon la date d'annulation, les droits d'inscription seront remboursés partiellement ou intégralement (hors frais de plateforme).

Article 13

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au KantaTrail. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au KantaTrail. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à APE École d'Esquiüle, KantaTrail 20 Bourg Gagneko Bidia 64400 Esquiüle.

Article 14

Le dossard ne peut être remis qu'au coureur inscrit, sur présentation d'une pièce d'identité et du matériel obligatoire.

Le dossard est strictement personnel. Il ne peut être ni cédé ni échangé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. En cas d'infraction constatée, les personnes concernées sont disqualifiées et exclues définitivement des épreuves du KantaTrail.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 15

La participation à la manifestation sportive "KantaTrail" suppose l'acceptation du présent règlement

Informations

Contact

Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter le KantaTrail par email à contact@kantatrail.fr.

Médical

Un poste fixe de secours avec médecin et ambulance est prévu sur la zone d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complétera la couverture médicale.

Ravitaillements

Les ravitaillements sont tous composés d'eau, boisson gazeuse, solide. Plusieurs points d'eau pourront être ajoutés selon la météo du jour.

Un ravitaillement est installé à l'arrivée commun aux trails et randonnées.

Eskiul'hard

Quatre postes de ravitaillement seront installés, tous les 5 kilomètres environ (cf carte des parcours). Selon les conditions climatiques, des ravitaillements en eau pourront être ajoutés.

Eskiul'alez

Deux postes de ravitaillement seront installés, tous les 5 kilomètres environ (cf carte des parcours). Selon les conditions climatiques, des ravitaillements en eau pourront être ajoutés.

Marches - randonnées

Deux postes de ravitaillement seront installés, tous les 5 kilomètres environ (cf carte des parcours). Selon les conditions climatiques, des ravitaillements en eau pourront être ajoutés.

Parkings

Les parkings se trouvent au village d'Esquiüle et seront indiqués.

Sanitaires

L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux douches. L'accès est limité strictement aux coureurs pieds nus.

Résultats

Les classements seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents sur un panneau dans la zone d'arrivée. Ils seront à retrouver intégralement sur le site du chronométreur Pyrénées Chrono <http://www.pyreneeschrono.fr/>